

## Formation SST : Sauveteur Secouriste du Travail

Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Il est capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail. Pour cela, il doit régulièrement suivre des stages de maintien et d'actualisation des compétences car le certificat est valide pour une durée de 24 mois.

### Public concerné :

Tout salarié, tout public et élèves/apprentis de l'enseignement professionnel dans le cadre de la préparation d'un diplôme peut devenir sauveteur secouriste du travail, sans prérequis particulier.

### Objectif général de la formation :

- Intervenir de façon adaptée et efficace face à une situation d'accident de travail.
- Mettre ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect des procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.

**Durée :** La formation dure 14h sur deux jours.

**Participant :** Session à partir de 4 participants jusqu'à 10 participants maximum.

**Réglementaire :** Article R4224-15 et 16 du code du travail, circulaire 32/2010 du 3 décembre 2010

### Matériels :

Défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, un lot de mannequins RCP adulte, enfant et nourrisson, divers matériels pour la réalisation des simulations et plan de prévention et d'intervention, matériel de projection pour le cours, garrot tourniquet, coupe de tête.

### Validation de la formation et certificat :

- Avoir suivi la totalité de la formation et satisfaire aux épreuves certificatives dans leur intégralité.
- Passage de cas pratiques de simulations d'accidents du travail et questionnaire oral sur les connaissances.
- Donne accès au certificat de sauveteur secouriste du travail valide pendant 24 mois après ce délai le certifié devra suivre un stage « maintien et actualisation des compétences ».

**Programme :**

Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Protéger de façon adaptée.
- Examiner la victime.
- Favoriser et adapter au plus près de la victime l'arrivée des secours.
- Secourir la victime de manière appropriée.

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise :

- Situer son rôle de SST dans la prévention de l'entreprise.
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.